Louis-Philippe MORIN
Expert-comptabl

LA METHODE
COMPTABLE
EN AFFAIRES

Conférence donnée
devant l'Association des
Constructeurs de Québec
le 5 mars 1917.

QUÉBEC
Imp. L'Action Sociale Limitée
1917

LA METHODE
COMPTABLE
EN AFFAIRES

Louis-Philippe MORIN
Expert-comptable

LA METHODE COMPTABLE EN AFFAIRES

Conférence donnée
devant l'Association des
Constructeurs de Québec
le 5 mars 1917.

QUÉBEC
Imp. L'ACTION SOCIA[illegible]
1917

HF5642
M67
1917
~~A.H.H.~~

Publié à la demande de
L'Association des Constructeurs
de Québec.

Québec, avril 1917.

La méthode comptable en affaires

PRÉAMBULE

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

MESSIEURS,

Votre Association mériterait ce soir tous les éloges pour l'initiative si heureuse et si nouvelle d'avoir su attirer ses membres à une séance d'étude, si ce n'était du choix plutôt douteux du causeur.

Cette initiative n'est d'ailleurs pas la première chez vous qui mérite une mention spéciale, et elle ne fait que confirmer la bonne renommée que vous vous êtes acquise depuis longtemps à Québec. L'on sait déjà que vous voulez être utiles à tous

et à chacun en vous associant pour améliorer vos moyens et vos méthodes et pour protéger mutuellement vos intérêts ; en un mot, que vous appliquez entre vous le meilleur principe de stabilité et de progrès : la solidarité.

Le sujet qui vous intéresse ce soir n'est guère de ceux que l'on improvise et pouvait difficilement être confié à un amateur ; et, au risque de me faire un compliment, j'aime à voir dans votre choix un grand sens pratique. Vous auriez pu d'ailleurs trouver parmi mes confrères des autorités plus compétentes ; mais pour vous, sans doute, l'encouragement donné à un jeune est une bonne semence qu'il ne faut pas manquer de répandre quand l'on a quelque peu le sens de la solidarité qui doit lier et féconder l'effort des générations successives. Cette marque de confiance m'attache davantage à mon devoir professionnel, et soyez sûrs que j'espère la justifier de plus en plus dans le cours de ma carrière.

Nous causerons maintenant, Messieurs, si vous le voulez bien, de la méthode comptable en affaires.

LA MÉTHODE COMPTABLE [1]

Pour répondre à votre attente, je ne crois mieux faire que vous exposer la méthode comptable dans ses grandes lignes.

Disons d'abord qu'il ne peut être question de partie simple en comptabilité, bien que cette méthode soit encore employée dans certains bureaux. Ce sera donc la partie double qui nous intéressera, puisqu'elle seule peut donner entière satisfaction. La partie simple est condamnée par toute autorité en la matière comme étant impuissante à renseigner suffisamment, à cause des complexités sans nombre qu'il existe aujourd'hui dans les affaires. Bien qu'il nous faudra illustrer l'évolution de la partie simple à la partie double pour apprendre la raison qui a inspiré l'invention de cette dernière et qui justifie l'intransigeance que nous y attachons, il est donc convenu qu'il ne s'agit ici que de la comptabilité en partie double.

La comptabilité est, comme vous savez, la manière de tenir compte des transac-

---

1. Basée sur Dicksee.

tions financières, industrielles et commerciales, pour en suivre les progrès sans difficulté, et savoir en tout temps où l'on en est dans ses affaires, sans avoir à faire des analyses laborieuses sur des mémoires trop souvent incomplets et indéchiffrables. Une bonne comptabilité permettra donc de se rendre compte par soi-même de l'efficacité des opérations d'une maison d'affaires et les principes d'une bonne comptabilité permettent aux comptables qui les connaissent de prendre charge de tout système organisé et de l'améliorer au besoin, dans la mesure où ces principes sont bien connus et appliqués.

***

Le premier but de la comptabilité est d'enregistrer les transactions avec tant d'exactitude, qu'en tout temps ultérieur à cet enregistrement il n'y aura pas lieu de faire d'efforts déprimants pour se les rappeler ; le deuxième but de la comptabilité est de classifier ces transactions pour que l'effet combiné puisse être facilement aperçu et permette d'en tirer profit pour améliorer les opérations ou l'admi-

nistration. C'est pourquoi il est si important d'avoir une comptabilité qui donne le moyen de suivre nos affaires au jour le jour.

Prenons, par exemple, un négociant dont les affaires commencent à diminuer en mai, s'il lui faut attendre à l'inventaire de janvier suivant pour s'en rendre compte, il aura le temps de faillir bien des fois, n'est-ce pas ? J'ai eu l'occasion de constater le fait en plusieurs circonstances, dont une qui illustre particulièrement bien ma pensée. Avant d'ouvrir bureau à mon compte, un homme d'affaires se présente à moi pour avoir une organisation de livres. Pour une raison quelconque, cet homme retarde indéfiniment l'exécution de son projet, et l'année suivante son commerce vient en liquidation. Nous avons constaté, alors, comme la plupart du temps, que la comptabilité était très insuffisante et que nous ne pouvions pas même l'utiliser pour régler la faillite. Eh bien ! savez-vous ce que m'avouait cet homme peu de temps après ? c'est que sa faillite était due à ce que sa comptabilité ne lui permettait pas de suivre ses affaires d'assez près, notamment

ses contrats qu'il passait avec des soumissions souvent trop basses, se fiant toujours trop à sa mémoire. Ce fait démontre que s'il est vrai que certains hommes ont une mémoire prodigieuse, avec la variété et la complexité des transactions courantes, il peut devenir présomptueux de trop compter sur sa mémoire.

Les deux principaux buts de la comptabilité, d'enregistrer et de classifier les transactions, font justement croire que la comptabilité procède par analyse; ce qui vous intéresse cependant comme hommes d'affaires, c'est le dernier produit des divers classements que nous venons de voir, c'est-à-dire les états d'affaires qui vous renseignent périodiquement sur vos opérations. Le grand but de la comptabilité est donc de permettre de suivre ses affaires facilement, économisant à la fois le temps des patrons et du personnel.

HISTORIQUE

Nous n'en sommes plus aux comptes sur tables de cire, feuilles sèches, ou sur le petit jouet des chinois fait de gros grains, semblables à des grains de chapelet, en-

filés sur des baguettes. Non plus à une sorte de journal qui enregistrait les transactions au jour le jour, et, sans plus de frais, quand le paiement avait lieu, l'on rayait le montant de l'achat et l'on indiquait en travers la date du règlement. Vous saisissez aisément que la multiplicité des transactions ne pouvait tolérer bien longtemps ce procédé. C'est alors qu'on a eu recours au classement des transactions d'après leur nature, d'où est sorti le Grand Livre, souvent appelé Ledger. C'est de là, à vrai dire, que date la comptabilité.

Depuis, l'on s'est évertué à classer les transactions de façon de plus en plus scientifique, et l'on en est venu aux livres auxiliaires, qui facilitent sensiblement le travail tout en donnant des résultats bien supérieurs, même au point de vue des entrées frauduleuses. Ces livres auxiliaires permettent en outre de distribuer la besogne entre plusieurs employés sans qu'ils ne puissent se nuire entre eux. Vous avez peut-être constaté que c'est un problème assez difficile parfois que celui de la distribution des charges dans un bureau, de sorte que chaque employé soit indépendant du voisin pour l'exécution de sa be-

sogne, et que l'exécution générale soit bien ordonnée et bien équilibrée.

***

Nous avons jusqu'à présent deux livres principaux en vue : le Journal qui enregistre les transactions quotidiennes, et le Grand Livre qui sert à classer les transactions dans un ordre logique, pour faciliter les références futures. Un livre de Caisse est aussi de rigueur, mais en réalité ce livre n'est qu'un compte qu'on extrait du Grand Livre pour faciliter le travail.

Originairement le Grand Livre était tenu avec une seule colonne sur chaque page, d'où l'on faisait une addition ou une soustraction au montant précédent, selon qu'on enregistrait une vente ou un paiement. L'on s'est aperçu plus tard que ces additions et soustractions, sur une même colonne, prêtaient à des erreurs nombreuses, et c'est alors qu'on a inauguré les colonnes " Débit " et Crédit " pour le Grand Livre.

Malgré cette amélioration, le seul contrôle possible encore était la vérification minutieuse et répétée de chacun des comp-

tes au Grand Livre. L'on s'est demandé dans le temps, s'il n'y avait pas moyen de contrôler les erreurs autrement que par une vérification longue et jamais sûre ; et, se demandant la nature des transactions la conclusion s'est imposée que chacune d'elles était un transfert et qu'il y avait toujours deux parties en cause ; d'où l'on a aperçu le contrôle possible par l'équilibre qu'apporterait l'entrée aux deux parties intéressées. Comme dans une balance, par exemple, où l'on met autant de pesanteur d'un côté que de l'autre pour établir l'équilibre. Ainsi en affaires, si vous vendez à un client, son compte augmente au débit, et, pour contrebalancer ce débit, la partie double diminue d'autre part votre compte de marchandises en faisant un crédit au compte de ventes pour le montant vendu. Avec cette méthode, en tout temps, pour vérifier vos livres, il suffit d'additionner les balances au Débit et au Crédit de vos comptes pour voir, par l'égalité des totaux, que toutes les transactions sont bien enregistrées et qu'aucune erreur d'addition ou d'omission n'est survenue durant la dernière période.

Bien que cette méthode paraisse plus

longue que les précédentes, elle a 400 ans d'existence à son crédit, sans qu'on ait encore pu en inventer de meilleure, si ce n'est des améliorations de formes qui ne changent en rien le principe.

APPLICATION

Il convient de na pas perdre de vue que le Grand Livre est le seul livre essentiel en comptabilité, et que les autres ne servent qu'à faciliter le travail ou exercer un contrôle plus sûr des opérations.

Grâce à une classification appropriée des comptes du Grand Livre, il est facile d'établir en un rien de temps un état de l'actif et du passif d'une maison d'affaires, et grâce aussi à cette classification, l'on peut se rendre compte d'où viennent les profits et les pertes, au lieu de montrer seulement le montant total des profits ou des pertes, comme l'on obtient par la partie simple.

Pas n'est besoin d'une longue démonstration pour s'en convaincre. Vous pouvez constater, par exemple, que si vous suivez vos contrats un à un dans vos livres, vous aurez plus de chance d'éviter des pertes et vous aurez un meilleur guide

pour vos soumissioons suivantes que si, à la fin de l'année, vous savez fort bien qu'en somme vous êtes un peu plus ou un peu moins riche que l'an dernier, sans rien savoir de la provenance de vos profits et de vos pertes. Comment pourriez-vous, en effet, améliorer vos méthodes et baser sûrement vos soumissions, si vous n'avez rien de précis. Vous perdriez par là le meilleur fruit de votre expérience en vous mettant dans l'impossibilité de vous en servir à bon escient. Tandis que si vous avez une bonne comptabilité, les états d'affaires que vous pourrez en extraire seront comparés avantageusement entre eux pour des périodes différentes, et vous pourrez étudier, grâce à des chiffres précis et des pourcentages sûrs s'il n'y a pas lieu pour vous de modifier telle base de soumissions, et bien d'autres aperçus que vous imaginez facilement. Et durant l'année, mensuellement, vous ferez extraire de vos livres une balance d'épreuve qui vous renseignera sur le détail de vos opérations. Vous saurez le montant exact de vos achats, de vos ventes, le coût de vos contrats ; vous aurez les comptes de vos créanciers et de vos clients à vue.

Supposez pour ce dernier cas, par exemple, que chaque mois l'on place sur votre bureau une liste des comptes de vos clients après qu'elle est vérifiée par une balance d'épreuve. Dans quelques minutes, vous étudierez cette liste et donnerez des instructions pour suivre tel et tel client qui retardent leur règlement plus que de raison. De mois en mois, vous comparerez avec les listes précédentes et vous conserverez la dernière liste à vue pour activer de temps à autre la perception. Personne ne s'est jamais repenti, je crois, d'avoir eu l'œil constamment sur ses crédits ; c'est plutôt le contraire qui arrive, n'est-ce pas ? Vous savez d'ailleurs que quand il s'agit de réaliser sur des crédits, soit pour un règlement de succession, soit pour un règlement de faillite, la moyenne la plus optimiste se chiffre à peine à 50 pour cent comme valeur réalisable. Il n'est pas à prévoir que vous faillirez, mais personne d'entre nous ne peut dépasser son heure, et je suis sûr que chacun de vous s'en voudrait vivement d'avoir préparé une diminution considérable de son capital, lors de la réalisation pour les héritiers, par manque de prévoyance ou de méthode.

COTE PROFESSIONNEL

Comme je le disais ailleurs, l'on se fie trop souvent aussi à son tact personnel ; les complications dans les affaires d'aujourd'hui ménagent des surprises à ceux qui s'y laissent prendre. Il arrive, par exemple, que notre homme de tact pre charge d'un bureau désorganisé, il fait d expériences ici et là, essaye tel procéd telle méthode, jusqu'à ce que par une ex périence lente, laborieuse et coûteuse, une organisation plus ou moins efficace e réalisée ; il se borne à appliquer les résultats de ses observations et marche à tâtons. Un homme plus sage se rendra compte que la théorie est indispensable à la pratique efficace, et s'il n'a pas la théorie nécessaire, il mettra l'expérience des autres à contribution.

Combien de gens, par exemple, ont passé des nuits à élaborer un système de livres et sont étonnés qu'un spécialiste puisse leur donner dans quelques jours et même dans quelques heures, ce qu'ils cherchent sans résultat appréciable depuis longtemps. C'est que ce spécialiste possède la

théorie des applications qu'on lui requier', si nouvelles qu'elles puissent être.

En comptabilité, comme les complications augmentent en raison de l'expansion économique, la nécessité de prévoir est évidente pour nous, étant donné les perspectives si grandes pour notre jeune pays. Est-il besoin de dire alors que les préposés à la comptabilité assumeront des responsabilités de plus en plus grandes, si, comme on le dit parfois, les comptables doivent organiser " la photographie " des administrations économiques, pour montrer l'effet de la circulation de la richesse sur la richesse elle-même, afin de permettre aux économistes et aux hommes d'affaires d'exploiter les ressources nationales et individuelles avec sagesse et prévoyance, afin que les uns et les autres, tout en travaillant à leur prospérité personnelle, concourent à l'équilibre économique du pays.

Vous admettrez donc qu'il appartient aux experts-comptables de doter nos corps publics comme nos entreprises financières, industrielles et commerciales de systèmes de livres qui assurent la surveillance facile

des opérations et font prévoir avec avantage les conditions économiques.

Vous permettrez même que j'ajoute que les spécialistes, par leurs relations, peuvent mieux que quiconque connaître les conditions normales des opérations qu'ils ont à examiner, et, en conséquence, peuvent mieux démontrer ce qui manque pour améliorer l'administration. Par leurs études économiques, ils pourront mieux signaler les répercussions d'une circonstance particulière sur un commerce particulier et pourront prémunir contre bien des dangers. C'est pourquoi la plupart des bonnes maisons d'affaires aujourd'hui, après s'être assuré d'un bon service de comptabilité, font faire régulièrement l'audition de leurs livres.

Et il y a d'autres raisons pour que les comptes d'une propriété privée, d'une société ou d'un corps public, soient audités périodiquement ; et la principale est peut-être de rendre les services des teneurs de livres plus efficaces.

Bien des teneurs de livres, l'on peut dire la majorité, manquent d'entraînement scientifique et assument de trop grandes responsabilités en prenant sur eux l'orga-

nisation d'une comptabilité. Ainsi, combien de fois n'a-t-on pas vu un patron demander à un jeune homme sortant de classe de lui organiser un système de livres, et l'on va même jusqu'à en faire la condition d'entrée en service !

L'incompétence n'est cependant pas la seule circonstance qui justifie la demande des services d'un expert. Il y a bien des cas où le teneur de livres, bien que suffisamment qualifié, est tenu de remplir une tâche trop lourde pour un seul et est forcé de négliger son travail jusqu'à ce qu'il accumule erreur sur erreur et ne sache plus où donner la tête. Si l'on est en droit d'exiger qu'un teneur de livres fasse de son mieux, l'on ne peut entièrement compter sur lui pour être sûr du système employé. Son travail peut être fait avec le meilleur soin et manquer de bons résultats, faute de méthode appropriée. D'autre part, le meilleur système ne saurait donner satisfaction s'il est laissé aux soins d'un incompétent qui ne peut raisonner chaque transaction et enregistre chacune d'elles plutôt machinalement.

***

La valeur d'une audition ne peut pas se mesurer non plus par les lacunes ou les irrégularités constatées. Dans maintes auditions, les livres sont reconnus exacts et les transactions régulièrement enregistrées. L'on se hâte trop parfois de croire que l'audition était alors inutile. En fait, n'y a-t-il pas une précieuse assurance à savoir que le département de la comptabilité fonctionne parfaitement et que les employés en charge méritent votre entière confiance. N'est-il pas très satisfaisant de savoir aussi qu'aucune erreur grave ne s'est glissée dans vos comptes, que les ventes n'ont jamais été expédiées sans être facturées, que les retours de marchandises vous ont été crédités, que les escomptes sont justes, que le bilan et le compte de profits et pertes montrent l'exacte position financière de votre maison. Pourquoi emploie-t-on un gardien de nuit, bien qu'il n'y ait pas toujours de feu ou de vol et qu'il n'y en a peut-être jamais eu chez une maison ainsi gardée. Le seul fait de savoir sa propriété protégée vaut bien plus, n'est-ce pas, que le salaire du gar-

dien. Ainsi en comptabilité, le patron doit éprouver une précieuse satisfaction à penser que ses opérations sont préservées de coulage ou de fraude, grâce à une surveillance autorisée et constante.

Il est donc plus logique pour un homme d'affaires d'employer un auditeur pour prévenir les lacunes, les erreurs et les fraudes, que d'attendre qu'elles surviennent pour les éviter. Combien de maisons font banqueroute au moment où leurs livres montrent un gros surplus. Pourquoi? C'est que si la comptabilité malhonnête est peut-être rare, la comptabilité illusoire est très fréquente. De vrais hommes d'affaires ne doivent donc pas s'en laisser imposer par leurs livres, mais s'assurer d'un contrôle efficace qui leur garantira que d'amples réserves sont faites pour dépréciation du stock, de la machinerie, des bâtisses, etc., car que sert en effet de se tromper pour un temps et exposer ses affaires à une catastrophe?

ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT

Bien qu'il y ait un grand pas de fait en comptabilité, l'on constate malheureuse-

ment que des entreprises importantes sont conduites sans aucun recours aux vrais principes protecteurs de la comptabilité. L'on prétend même en certains milieux que " Ça toujours bien été jusqu'à présent " et qu'il n'y a rien à faire. C'est un peu comme l'opinion de cet homme " pratique " qui prétendait que " Tenir des livres est simple affaire d'arranger des nombres de certaines façons, et comme les nombres n'ont pas changé depuis mille ans, il ne peut exister de nouvelles méthodes de s'en servir ". C'est autant dire que l'électricité est la même qu'au jour de l'invention et qu'il n'y a rien à faire pour en améliorer l'application. Il en est cependant qui en jugent autrement, et l'assistance de ce soir en est une bonne preuve et un précieux encouragement.

Il faut se l'avouer, et cela justifie peut-être bien des gens, la comptabilité demande une étude de plus en plus sérieuse, et plusieurs ne peuvent y apporter l'attention qu'il faudrait pour répondre aux exigences toujours grandissantes de leur carrière. Pour s'en convaincre, il suffit de constater quelles difficultés nous avons souvent à bien faire fonctionner un sys-

tème de livres que nous organisons. Tant que l'expert-comptable est là, ça va assez bien, puisque le teneur de livres n'a qu'à regarder faire. Mais dès que celui-ci est livré à lui-même, il est très peu souvent en mesure de surmonter les difficultés nouvelles qu'il rencontre. C'est pourquoi dans ces cas nous n'avons pas seulement à organiser des livres, mais à faire tout un cours de comptabilité à celui qui doit les tenir.

C'est pour répondre à ce besoin que nous avons inauguré cet hiver un cours de comptabilité à l'Université Laval, vu que les moyens de se perfectionner dans cette branche sont plutôt rares et difficiles. L'expérience est très heureuse, croyons-nous, car, s'il est vrai que l'effort personnel marque l'intérêt et le succès d'une entreprise, je puis vous dire en toute franchise que ceux qui suivent ce cours cette année sont d'une assiduité et d'une ardeur qu'on ne m'avait pas permis d'espérer. L'on m'avait plutôt laissé entendre qu'il ne faudrait pas me décourager si ce cours se bornait à une assistance moyenne de cinq, et les faits contredisent heureusement ces prévisions en montant plutôt à

quinze l'assistance moyenne. C'est vous dire que nous avons des jeunes qui ne demandent qu'à se perfectionner et qui savent apprécier les moyens qu'on met à leur disposition. Pour vous dire mieux, j'ai déjà des adhésions sérieuses en assez grand nombre pour assurer la répétition de ce cours l'an prochain.

***

Comme je le disais plus haut, la situation s'est améliorée sensiblement, surtout depuis quelques années. L'on ne compte pl[illegible]rmais les maisons qui ont de bons système[illegible] de livres et où l'audition se fait régulièrement chaque année. Les comptables en charge ont aussi fait, semble-t-il, un certain proprès dans la science des comptes, et je sais que dans plusieurs bureaux, le comptable est devenu un véritable associé à qui l'on confie le plus intime de ses affaires et sur qui il faut compter pour la saine administration et le succès de l'entreprise. C'est que la concurrence est de plus en plus un facteur embarrassant et que l'on ne peut tourner

à son profit que par une surveillance je dirai mathématique.

Et c'est pourquoi les comptables occuperont des postes de plus en plus importants dans les affaires et devront jouir d'une considération très large et très généreuse si l'on veut s'en faire des aides compétents et sûrs. Il est à espérer que rien ne sera épargné en conséquence pour favoriser les employés de bureau qui ont des aptitudes et qui veulent se perfectionner, en leur facilitant d'abord la poursuite de leurs études par tous les encouragements, et aussi en les faisant travailler dans des conditions favorables à leur formation. A supposer par exemple que chacun de vous ait chez lui une bonne comptabilité et donne toutes les chances à ses employés d'apprendre à la bien tenir ; voyez-vous quel rendement supérieur vous en obtiendriez ? Vous me direz peut-être : " Dès qu'ils sauront quelque chose, ils iront ailleurs." C'est peut-être vrai, mais si l'idée se généralise, les comptables compétents se feront de moins en moins rares, et le choix sera plus facile à faire qu'il peut l'être aujourd'hui.

Nous ne sommes pas en arrière d'ailleurs

puisque bien des jeunes gens étudient maintenant la comptabilité, en marge de leur travail de bureau, grâce à la générosité et à l'encouragement pécuniaire de plusieurs patrons. Les banques marquent le pas dans cette voie en donnant des bonus très appréciables à leurs employés qui passent avec succès certains examens de comptabilité. Et l'on comprendra que je rende ici un hommage particulier à mes anciens patrons[1], qui m'ont donné personnellement les meilleures chances de me perfectionner. Et pour vous dire davantage, malgré que ma demande d'emploi comportait expressément qu'il ne s'agissait pour moi que d'une cléricature pour faciliter mes études et prendre à mon compte le temps venu, l'on m'a donné une position responsable, avec un salaire très raisonnable, et l'on m'a favorisé constamment, jusqu'au jour où j'ai jugé à propos d'ouvrir bureau pour moi-même. Quel intérêt avait-on de me payer des dépenses de voyage, de me fournir des livres, des documents, des directions et du travail approprié à mes études ? Aucun, si ce n'é-

1. MM. LaRue & Trudel.

tait d'encourager une initiative et de m'intéresser plus étroitement à la profession. Si je les en remercie aujourd'hui, c'est que je comprends qu'autrement je serais encore employé de banque, et, bien que cette position ne soit pas à dédaigner, je ne pourrais jouir des inappréciables avantages d'une carrière indépendante.

N'est-il pas du devoir de chacun de nous de favoriser nos proches, nos compatriotes, pour élever le niveau des personnalités dans toutes les sphères de l'activité humaine ? " Vers la supériorité " était l'expression récente et si heureuse d'un de nos Canadiens les plus en vue, M. Édouard Montpetit. En effet, chez nous, où les perspectives de progrès et d'avancement sont si nombreuses, que peut-on souhaiter de plus légitime que les nôtres acquièrent la supériorité qui les rendra maîtres de l'heure et de l'avenir. Aussi me suis-je réjoui profondément, Messieurs, à la nouvelle que l'Association des Constructeurs de Québec donnait dans ce mouvement en s'astreignant à étudier, malgré l'aridité du sujet, l'une des questions qui touchent le plus près à notre avenir économique : la comptabilité. Et je vous sais gré pour

moi-même, pour la profession, pour notre ville et pour notre pays même, d'avoir emboîté le pas. Espérons ensemble que votre exemple sera suivi, en attendant que vous en donniez d'autres de plus en plus féconds.

LOUIS-PHILIPPE MORIN,

Expert-Comptable.